



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/22
5 novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD POUR 2001

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUD demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 397 103 \$US pour les amendements à son programme de travail pour 2001 ainsi que les coûts d'appui aux agences de 51 623 \$US.

2. Le tableau 1 précise les amendements au programme de travail demandés, les sommes correspondantes et l'activité faisant l'objet de la demande.

Tableau 1

Amendements au programme de travail du PNUD pour 2001

Pays	Activité/projet	Date d'achèvement*	Montant demandé \$US	Montant recommandé \$US
I. Prorogation du renforcement des institutions				
Bangladesh :	Phase III	Décembre 2003	100 000	100 000
Costa Rica :	Phase IV	Décembre 2003	108 087	108 087
Pakistan :	Phase II	Décembre 2003	172 666	172 666
II. Autres activités ne portant pas sur des investissements				
Géorgie	Surveillance du PGF	Décembre 2007	16 350	(*)
Total partiel :			397 103	380 753
Coûts d'appui aux agences :			51 623	49 498
Total :			448 726	430 251

(*) Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/38.

I. Prorogation du renforcement des institutions

- a) Bangladesh : (100 000 \$US)
- b) Costa Rica : (108 087 \$US)
- c) Pakistan : (172 666 \$US)

Description du projet

3. La description du projet de renforcement des institutions des pays ci-dessus est présentée à l'annexe I au présent document.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets ci-dessus et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué au tableau I. Le Comité exécutif pourrait souhaiter exprimer les commentaires suivants aux gouvernements concernés :

Bangladesh

5. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée dans le cadre du projet de renforcement des institutions pour le Bangladesh et constate que le niveau de consommation de CFC rapporté par le gouvernement du Bangladesh pour 1999 est de 813 tonnes PAO alors que le niveau de référence établi pour le respect de l'échéance est de 580 tonnes PAO, ce qui fait en sorte que le pays n'a pas respecté l'échéance de 1999. Le Comité exécutif note que le gouvernement du Bangladesh a achevé le projet de reconversion dans le secteur des aérosols et que le pays éliminera 595 tonnes PAO de CFC dès la mise en service des installations par le fournisseur d'équipement, ce qui permettra au Bangladesh de se conformer à l'échéance de 1999. De plus, le Comité exécutif note que le ministère de l'Environnement et des Forêts du Bangladesh est en train d'approuver une réglementation sur les substances appauvrissant la couche d'ozone qui comprend la création d'un système de permis pour l'importation, la vente et l'utilisation des SAO, et que le gouvernement rapportera les niveaux de consommation de SAO pour 2000 au mois de décembre 2001. D'après les mesures que prendra le gouvernement, le Comité exécutif pourrait demander la prorogation du renforcement des institutions sous réserve que le PNUD ne décaisse les sommes approuvées que lorsque le projet du secteur des aérosols sera en pleine marche, que la réglementation sur les substances appauvrissant la couche d'ozone sera en vigueur et que le rapport sur les données de consommation des SAO pour 2000 aura été envoyé aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

Costa Rica

Le Comité exécutif a examiné l'information présentée dans le cadre de la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Costa Rica. Le Comité exécutif note avec appréciation que le niveau de consommation des CFC pour 2000 rapporté au Secrétariat de l'ozone est inférieur au niveau de référence de 1995-1997 qui sert de fondement pour établir la conformité. Le Comité exécutif s'inquiète toutefois du fait que le niveau de consommation actuel du bromure de méthyle soit supérieur au niveau de référence. La proposition du Costa Rica fait état de plusieurs projets entrepris au pays dont la reconversion à des technologies sans CFC chez trois fabricants d'équipement de réfrigération; l'avancement des travaux de législation nationale qui interdira l'utilisation des CFC dans le nouvel équipement de réfrigération et l'élaboration d'une législation provisoire créant des mesures de contrôle pour les importations de BM; et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation. Ces activités et autres activités rapportées sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Costa Rica. Au cours des deux prochaines années, le Costa Rica prévoit promulguer la nouvelle réglementation sur les SAO et mettre en œuvre les activités restantes nécessaires du Plan de gestion de frigorigènes PGF (Plan de Gestion de Frigorigènes) ainsi qu'un projet d'élimination du bromure de méthyle. Le Comité exécutif note que malgré les efforts déployés par le pays pour renverser la consommation accrue de BM dans la fumigation des sols, une réduction supplémentaire de 100 tonnes PAO s'impose afin que le Costa Rica puisse respecter l'échéance de 2002. Le Comité exécutif compte faire tous les efforts possibles pour aider le Costa Rica à satisfaire à ses obligations en matière d'élimination.

Pakistan

6. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée dans le cadre du projet de renforcement des institutions pour le Pakistan et constate que le niveau de consommation de CFC rapporté par le gouvernement du Pakistan pour 1999 est de 1 421 tonnes PAO alors que le niveau de référence établi pour le respect de l'échéance est de 1 679 tonnes PAO, de sorte que le pays respecte l'échéance de 1999. Le ministère du Commerce a mis en œuvre un système d'autorisation des importations en 1999 afin de régir la consommation de SAO. Le gouvernement a également interdit l'importation de réfrigérateurs, de surgélateurs et de climatiseurs usagés à base de CFC. Des activités de sensibilisation et d'éducation du public ont été mises en œuvre, et des séminaires à l'intention des utilisateurs de SAO, des écoles, des universités et des instituts de recherche ont été organisés. Le bureau de l'ozone a élaboré et proposé une politique d'élimination des SAO au gouvernement afin de contribuer à l'accélération de la mise en œuvre des projets d'élimination des SAO au pays. Le Comité exécutif s'inquiète des écarts importants dans les données de consommation rapportées antérieurement aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone, et demande au gouvernement du Pakistan de transmettre des données révisées dès que l'examen sera terminé.

II. Autres activités ne portant pas sur des investissements

Géorgie : Surveillance du PGF (16 350 \$US)

7. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur le projet en rubrique figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/38.

ANNEXE I

PROJETS DE PROROGATION DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Bangladesh : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUD
Montant approuvé à l'origine :		
	Phase I : Sept. 1994 (\$US)	150 000
	Phase II : Nov. 1999 (\$US)	100 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		100 000
Date d'approbation du programme de pays		Sept. 1994
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO)		233,2
Dernière consommation de SAO rapportée (1999) (tonnes PAO)*		820,6
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		580,4
Montant approuvé (\$US)		1 120 995
Montant décaissé (en date de décembre 2000) (\$US) :		840 383
SAO à éliminer (tonnes PAO)		136,2
SAO éliminées (en date de décembre 2000) (tonnes PAO)		0

1. Le Comité exécutif a approuvé et financé les activités suivantes :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	25 000
b)	Préparation du projet	45 000
c)	Formation	110 500
d)	Assistance technique	367 575
e)	Démonstration	0
f)	Projets d'investissement	322 920
	Total :	870 995

Rapport périodique

2. Les principales réalisations mentionnées dans le rapport périodique sont le suivi des activités d'élimination des SAO, comme par exemple l'examen des politiques actuelles sur l'importation des SAO et le maintien du système d'émission de permis d'importation des SAO; la préparation de projets pour l'élimination des SAO dans différents secteurs, et la coordination et la surveillance de la mise en œuvre des projets approuvés; la tenue de campagnes de sensibilisation du public comprenant la célébration de la Journée de l'ozone et l'organisation d'un séminaire et d'un atelier sur les enjeux liés aux SAO; et la transmission de données aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone.

3. Le Centre de l'ozone a été mis sur pied au sein du ministère de l'Environnement au mois d'octobre 1995, et il est présidé par le Directeur général du ministère de l'Environnement. La supervision du Centre de l'ozone est assurée par le Comité technique national sur les substances

appauvrissant la couche d'ozone formé sous la présidence du Secrétaire du ministère de l'Environnement et des Forêts.

Plan d'action

4. Le plan d'action de la prochaine période comprend l'examen des politiques actuelles sur les importations de SAO et l'émission des permis d'exportation; la préparation de nouveaux projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération, et la coordination et la surveillance de la mise en oeuvre du programme de récupération et de recyclage des frigorigènes, la formation des formateurs en bonnes pratiques d'entretien et la formation des agents de douanes; la tenue d'enquêtes sur les SAO pour 2001 et la transmission des données sur les SAO aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone; la tenue de séances de formation sur place pour les décideurs, les journalistes, les ONG et les associations d'utilisateurs de SAO; et le maintien de l'organisation de campagnes de sensibilisation comprenant les célébrations de la Journée de l'ozone.

Observations du Secrétariat du Fonds

5. La demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Bangladesh a été présentée pour examen à la trente-quatrième réunion du Comité exécutif. Par la suite, le Comité exécutif « a décidé de ne pas approuver la demande de prorogation du renforcement des institutions jusqu'à ce que le gouvernement du Bangladesh transmette ses données sur la consommation de SAO pour 2000, que l'élimination des CFC dans le secteur des aérosols soit réalisée et que la mise en oeuvre du projet de PGF soit amorcée ».

6. Le PNUD a informé le Secrétariat du Fonds que la reconversion à une technologie à base de HAP dans le secteur des aérosols au Bangladesh est déjà terminée. Par contre, la vérification de sécurité et la mise en service du nouveau parc à réservoirs aux hydrocarbures par le fournisseur de l'équipement (situé au Royaume-Uni) n'ont pas encore été effectuées en raison de la politique de l'entreprise sur les restrictions de voyage. Le PNUD a indiqué qu'il suit le dossier de près avec le fournisseur d'équipement et qu'il s'attend à ce que le projet soit achevé avant la fin de l'année (une mission du PNUD pour la mise en service de l'usine a été proposée pour la semaine du 19 novembre 2001).

7. En ce qui concerne les mesures législatives et les politiques pour la mise en oeuvre du sous-projet de récupération et de recyclage, le PNUD a indiqué que le ministère de l'Environnement et de Forêts du Bangladesh est en train d'approuver la réglementation sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (qui comprend, entre autres, un système de permis pour l'importation, la vente et l'utilisation des SAO). La réglementation sera promulguée en décembre 2001. Enfin, le gouvernement du Bangladesh rapporte que les données sur les niveaux de consommation en 2000 seront transmises en décembre 2001, après la fin de l'enquête en cours.

Costa Rica : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUD
Montant approuvé à l'origine :		
	Phase I : Oct. 1994 (\$US)	213 160
	Phase II : Fév. 1997 (\$US)	108 087
	Phase III : Mars 1999 (\$US)	108 087
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		108 087
Date d'approbation du programme de pays		Octobre 1992
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)		240,2
Dernière consommation de SAO rapportée (2000) (tonnes PAO)*		647,6
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		125,1
Montant approuvé (\$US)		3 090 893
Montant décaissé (en date de décembre 2000) (\$US) :		2 337 270
SAO à éliminer (tonnes PAO)		97,4
SAO éliminées (en date de décembre 2000) (tonnes PAO)		45,0

* Comprend 510 tonnes PAO de BM

8. Le Comité exécutif a approuvé et financé les activités suivantes :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	25 887
b)	Préparation du projet	229 250
c)	Formation	47 731
d)	Assistance technique	478 218
e)	Démonstration	552 620
f)	Projets d'investissement	1 272 038
	Total :	2 605 744

Rapport périodique

9. Les principales réalisations rapportées dans le rapport périodique sont le maintien de la coordination des activités nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale d'élimination dans tous les secteurs; l'achèvement de la reconversion des entreprises de fabrication d'équipement de réfrigération; la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage des frigorigènes qui comprend 120 appareils de récupération des CFC et 6 centres de recyclage; la création d'un réseau de récupération et de recyclage de climatiseurs d'automobile; et l'organisation de plusieurs activités de sensibilisation du public.

Le Bureau de l'ozone (COGO) relève du Directeur général de l'Institut météorologique national, qui relève directement du ministère de l'Environnement et de l'Énergie. Le COGO coordonne les faits et gestes entourant les politiques de réduction des SAO avec les ministères de l'Agriculture, des Affaires étrangères, des Finances et de la Santé. Un groupe consultatif d'évaluation sera bientôt mis sur pied afin d'aider le COGO à mettre en œuvre les mesures nécessaires au respect des obligations en vertu du Protocole.

Plan d'action

Le plan d'action de la prochaine période comprend la mise en œuvre de la stratégie nationale d'élimination des SAO; l'émission d'un décret pour la réorganisation du COGO afin de mettre en œuvre et d'appliquer la législation sur le contrôle de la consommation des SAO qui comprend une interdiction d'utiliser les CFC dans les nouveaux systèmes de réfrigération et l'élimination graduelle du bromure de méthyle afin de respecter l'échéance de 2002; le maintien de la mise en œuvre des activités du PGF, y compris le recensement des utilisateurs finaux dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale; la mise en œuvre d'un projet d'élimination du bromure de méthyle; l'élaboration de campagnes de sensibilisation et la communication des données sur les SAO aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone.

Pakistan : Prorogation du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant approuvé à l'origine : (Sept. 1994) (\$US)	259 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	172 666
Date d'approbation du programme de pays	Octobre 1996
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)	2 538,9
Dernière consommation de SAO rapportée (1999) (tonnes PAO)*	2 003,6
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	1 679,4
Montant approuvé (\$US)	13 426 272
Montant décaissé (en date de décembre 2000) (\$US) :	4 744 967
SAO à éliminer (tonnes PAO)	1 192,2
SAO éliminées (en date de décembre 2000) (tonnes PAO)	81,4

10. Le Comité exécutif a approuvé et financé les activités suivantes :

		\$US
a)	Préparation du programme de pays	67 800
b)	Préparation du projet	709 444
c)	Assistance technique	56 149
e)	Projets d'investissement	12 300 208
	Total :	13 133 601

Rapport périodique

11. Les principales réalisations rapportées dans le rapport périodique sont l'élaboration de lignes directrices d'une politique sur la mise en œuvre de projets d'investissement pour l'élimination des SAO et la collaboration à la préparation et à la mise en œuvre de ces projets; la mise en œuvre d'un système d'émission de permis pour l'importation de SAO afin de permettre au ministère de l'Environnement, du Gouvernement local et du Développement rural de régir, surveiller et évaluer la consommation de SAO; l'imposition d'une interdiction d'importer des réfrigérateurs, surgélateurs et climatiseurs usagés à base de CFC; l'élaboration d'une politique nationale d'élimination des SAO pour le consentement du Comité de coordination économique du Cabinet (qui a été approuvé par la suite); le règlement des problèmes en instance relativement

aux droits de douane sur l'importation d'équipement subventionné par le Fonds multilatéral; l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de transmission des données pour la collecte de données sur la consommation de SAO; la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation du public comprenant des ateliers et des séminaires; la transmission de données sur la consommation aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone; et la préparation d'un sommaire provisoire destiné au Cabinet concernant la ratification des amendements de Beijing et au Protocole de Montréal.

12. Le Bureau de l'ozone est le noyau de la mise en œuvre du Protocole de Montréal au pays. Il est le centre de liaison pour l'initiation de lignes directrices de politiques, l'élaboration de projets d'investissement et leur surveillance, l'introduction de mesures réglementaires de contrôle, la collecte de données et la prestation d'activités de sensibilisation massive. Le directeur du Bureau de l'ozone relève du Directeur général (environnement) et du Secrétaire du ministère de l'Environnement, du Gouvernement local et du Développement rural. Le Bureau de l'ozone sert de Secrétariat au Comité de direction du projet au sein duquel sont largement représentés les autres ministères tels que la Division des affaires économiques, les ministères de l'Industrie et de la Planification, et la Fédération de la chambre de commerce et de l'industrie du Pakistan (qui représente l'industrie privée et le secteur commercial). Les propositions de politiques sont élaborées par le Bureau de l'ozone et acheminées aux autres ministères concernés avant d'être soumis au Comité de coordination économique pour approbation par le Cabinet.

Plan d'action

13. Le plan d'action de la prochaine période comprend une plus grande optimisation des ressources du ministère de l'Environnement, du Gouvernement local et du Développement rural afin de réaliser l'élimination des SAO; le maintien de l'application du système d'autorisation des importations, de l'élimination de l'équipement de production à base de SAO, du congé pour une part des droits de douane, des rapports d'achèvement, de la collecte et de la remise de rapports sur les SAO, de la coordination avec les agences internationales et de la formation des techniciens de service en réfrigération et des agents de douane; l'élaboration et la surveillance des projets d'investissement pour l'élimination; et le maintien de la collecte de données sur les SAO et de la remise de rapports sur les activités de sensibilisation du public.

Observations du Secrétariat du Fonds

14. Le Secrétariat du Fonds a reçu une lettre officielle du gouvernement du Pakistan précisant que le gouvernement a reçu de nouvelles informations sur les niveaux de consommation des SAO qui font encore l'objet d'examen. Ces nouvelles données ont permis au gouvernement de repérer des écarts importants dans les données communiquées antérieurement aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone. Les nouveaux chiffres seront communiqués aux deux Secrétariats lorsque l'examen sera terminé.

**EXECUTIVE COMMITTEE OF THE MULTILATERAL FUND
FOR THE IMPLEMENTATION OF THE
MONTREAL PROTOCOL
(35th Meeting, 5-7 December 2001, Montreal)**

**2001 WORK PROGRAMME AMENDMENT
OF THE
UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME**

**Request for Non-Investment Project Approvals at the
35th Executive Committee Meeting**

15 October 2001

2001 UNDP WORK PROGRAMME AMENDMENT

Request for Non-Investment Project Approvals at the 35th Executive Committee Meeting (5-7 December 2001, Montreal)

1. UNDP has submitted its revised 2002 Draft Business Plan comprising both a series of tables and a detailed narrative for consideration at the 35th Meeting of the Executive Committee in December 2002. As a direct result, the amount of **US\$ 397,103** (excluding 13% support cost) is being requested in this work programme document, for funding at the 35th meeting of which a breakdown is as follows:

ITEM	US\$
Institutional Strengthening:	380,753
Other Non-Investment Activities	16,350
GRAND TOTAL	397,103

Note 1: All project budgets described in this document exclude support costs.

2. Following requests for the **extension of Institutional Strengthening projects** are also being submitted for approval at the 35th meeting of the Executive Committee:

COUNTRY	Short Title	US\$
Bangladesh	Institutional Strengthening - Phase 3	100,000
Costa Rica	Institutional Strengthening - Phase 3	108,087
Pakistan	Institutional Strengthening - Phase 2	172,666
Total		380,753

3. Other requests for non-investment projects include the following activities:
- Georgia: Monitoring the RMP (US\$ 16,350). This project is submitted together with the RMP and other related projects, and should allow Georgia to monitor all RMP related activities. Funds would mostly be used for National Consultants working at the National Ozone Unit.